

L'an deux mille seize, le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Claude GOSSOT, Edith HUMBLOT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH.

Etaient excusés :

Christophe CASADEVAL, Stéphane CHARUEL, Pascal DIDELOT.

Saïd HECHT a donné procuration à Magali DANIELCZYK

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.

1- FORET - PROGRAMME DE COUPES 2017

Délibération n°50-2016

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition du programme de coupes 2017 formulée par l'ONF et approuvée par la commission bois. Cette proposition découle en partie du plan d'aménagement forestier 2009-2023 adopté par le Conseil municipal du 30 janvier 2009.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 formulée par l'ONF telle que détaillée ci-dessous :
Exploitation des parcelles 40t, 41i2, 17j ;
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,
- **FIXE** comme suit la désignation des coupes de l'exercice 2017 :
 - o Vente des futaies de la coupe façonnée 40t :
 - toutes les essences d'un diamètre supérieur ou égal à 35 cm à 1,30 de hauteur,
 - autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire,
 - o Cession de bois de chauffage à la mesure pour les coupes 40t et 17j : le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF,
 - o Vente en bloc sur pied de la coupe 41 i2 :
Autorise la vente par l'ONF de la coupe lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

2 - EXPLOITATION BOIS DE CHAUFFAGE 2016-2017

Délibération n°51-2016

Concernant l'exploitation du bois de chauffage, le Maire rappelle la délibération du 25 septembre 2015 et du 12 février 2016 qui autorise l'exploitation des parcelles 9,18, 20, 21(partie) et 25 pour les cessionnaires.

Il propose l'exploitation en bois de chauffage pour l'hiver 2016-2017 selon les mêmes modalités des années passées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les modalités d'exploitation suivantes :
 - o contrat de cession : un seul contrat par foyer,
 - o prix du stère 4 € HT,
 - o délai d'exploitation : au plus tard le 30 septembre 2017 (bois sortis),
 - o enlèvement non autorisé avant réception,
 - o exploitation des perches et brins jusqu'au diamètre 35 cm mesuré à 1 m 30 du sol.
- **DECIDE** de proroger d'une année l'exploitation des parts de bois qui ont été attribuées l'hiver dernier pour les cessionnaires qui n'ont pas réussi à la terminer pour le 30 septembre 2016. Dans ce cas précis, les cessionnaires

devront terminés au plus tard le 30 septembre 2017 la part de bois qui leur a été attribuée l'hiver dernier. Ils ne pourront pas recevoir une nouvelle part de bois cet hiver et participer au tirage au sort des parts de bois ;

- **CONFIRME** sa décision de ne pas attribuer de part de bois pendant les trois prochaines années aux cessionnaires qui n'auraient pas réussi à terminer leur part au terme de deux années d'exploitation.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

3 - DEVIS POUR EXPLOITATION DES COUPES 9,18, 20, 21t, 25, 35r et 39r

Délibération n°52-2016

Le maire présente les devis proposés pour l'exploitation des coupes 9,18, 20, 21t, 25, 35r et 39r.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis présenté par l'ONF s'élevant à 935 €HT pour l'assistante technique de l'exploitation forestière, le cubage et le classement des bois des coupes 9,18, 20, 21t, 25, 35r et 39r ;
- **APPROUVE** le devis présenté par l'Entreprise Thierry LEBLANC pour l'exploitation des coupes 9,18, 20, 21t, 25 dans les conditions suivantes : abattage des arbres d'un diamètre supérieur ou égal à 35 cm à 1,30 de hauteur : 10 €HT le m3 et 3 €HT par découpe supplémentaire ;
- **APPROUVE** le devis présenté par Romain BEVILACQUA pour le débardage des arbres abattus : 12€HT le m3 ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

4 - STAGE CIRQUE ETE

Délibération n°53- 2016

Le maire rappelle que chaque année, la Compagnie du Théâtre de Cristal organise pendant les vacances d'été des stages cirque à Vannes-le-Châtel. La commune met à disposition les locaux communaux (maison pour tous et halle) pour permettre l'accueil de ce camp d'été.

Le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une délibération pour appeler auprès du Théâtre de Cristal le montant de la participation qui s'élève à 250 € pour le stage organisé en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** son accord pour mettre à disposition de la Compagnie du Théâtre de Cristal les locaux de la Maison pour Tous et de la Halle, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours, pour l'accueil des stages cirque qui se déroulent pendant les vacances d'été à Vannes-le-Châtel,
- **FIXE** à 250 € le montant de la participation pour la mise à disposition des locaux communaux pour l'année 2016, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

5 -SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - DOTATION DE SOLIDARITE 2016

Délibération n°54- 2016

Le Maire rappelle le dispositif départemental d'aides aux communes et particulièrement celui de la dotation de solidarité. Il propose pour l'année 2016 de solliciter la dotation de solidarité sur les frais de maîtrise d'œuvre du bureau SETRS réalisés pour le projet d'aménagement des rues de la poste, rue basse, rue du Jules et avenue de la Garenne s'élevant à 8 015 € HT soit 9 618 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre de la dotation de solidarité 2016 sur les frais de maîtrise d'œuvre du bureau d'études SETRS pour le projet d'aménagement des rues de la poste, rue basse, rue du Jules et avenue de la Garenne s'élevant à 8 015 €HT soit 9 618 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

6 - TRAVAUX CONCERNANT LE CAMPANAIRE DE L'EGLISE

Délibération n° 55- 2016

Le maire informe les élus de la nécessité de conduire des travaux pour mettre aux normes et consolider notre campanaire pour installer une volée électronique avec la pose de trois moteurs de volée, un coffret électronique au clocher avec lignes électriques attenantes, deux tintements électromagnétiques.

Les Etablissements François Chrétien ont estimé le montant de ces travaux à 5 149,00 €HT soit 6 178,80 €TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'engager ces travaux,
- **ACCEPTE** le devis estimatif présenté par les Etablissements François Chrétien estimé à 5 149,00 €HT ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

7 - PROJETS EN COURS

- Fête de fin d'année :
 - o Cérémonie des vœux : le conseil émet son accord sur le principe de renouveler la cérémonie des vœux en 2017. Sur proposition du Maire, le conseil décide aussi de renouveler la forme de cette cérémonie pour la dynamiser et propose de faire appel aux Perroqueurs, comédiens du Théâtre de Cristal. La date envisagée est le samedi 7 janvier. Le maire doit prendre contact avec le Théâtre de Cristal pour voir s'ils sont disponibles à cette date. Le maire propose aussi de faire, en amont de cette cérémonie, une porte ouverte pour présenter les projets en cours portés par l'équipe municipale sous forme d'exposition. Ce principe est aussi retenu. Des réunions de préparation devront être organisées.
 - o Colis des anciens : Edith Humblot informe les conseillers que les colis ont été commandés. Ils seront livrés à la mairie début décembre. La distribution devra être faite par les conseillers les jours précédents Noël.
 - o Repas des anciens : le repas aura lieu le dimanche 12 février 2017.
- Lotissement des Grésines : deux réunions ont eu lieu dans le courant du mois d'octobre avec le maître d'œuvre pour arrêter le programme des travaux à engager. Les travaux seront réalisés au printemps prochain.
- 56 bis rue des cristalleries : les travaux ont démarré. La remise a été démolie, les menuiseries extérieures sont posées, la toiture a été refaite. La fin des travaux est envisagée pour la fin du mois de décembre.
- Rénovation du muret du jardin de la Maison pour tous : les travaux commandés sont achevés. Un devis complémentaire est en cours pour la pose d'un enduit sur le muret (mur qui n'est pas mitoyen et qui appartient en totalité à la mairie) du côté de la propriété du 10 rue de la poste, et la fixation de quelques poteaux supplémentaires pour la pose du grillage.
- Aménagement place de stationnement au 64 rue des cristalleries : les travaux sont terminés.
- Plui : deux réunions, courant octobre, ont permis d'affiner le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui devra être finalisé et adopté par toutes les communes de la Communauté de communes avant le 30 mars 2017. A défaut, les POS des communes seront caducs et s'appliquera pour ces communes le Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- Projet école : deux réunions du groupe de travail du projet Ecole se sont déroulées au mois d'octobre pour analyser et rencontrer les bureaux d'études qui ont présenté une offre pour nous aider à définir le programme du futur regroupement scolaire. L'architecte Guy Amard a été retenu. L'étude débutera début décembre.
- Reprise des concessions au cimetière : la première visite de la constatation des concessions en état d'abandon s'est déroulée le 12 novembre 2016 à 10 heures : 7 personnes se sont présentées pour obtenir des renseignements sur la procédure. Deux d'entre elles nous ont signifié leur volonté d'abandonner la concession de leurs ancêtres. Pour les 5 autres personnes, au regard des éléments qui nous ont été communiqués des analyses plus approfondies doivent être conduites pour fixer les suites à donner.
- Panneaux de signalisation : un travail est en cours pour recenser les panneaux de signalisation à changer sur le village. Le dossier permettant de lancer une consultation d'entreprise est en cours de montage.
- Traitement de la toiture de l'école primaire : les travaux doivent être engagés pendant les vacances de Noël. Pour l'heure nous avons reçu un devis et sommes dans l'attente d'autres propositions pour pouvoir retenir l'offre la mieux disante.
- Une première approche a été conduite pour procéder à des travaux d'entretien de l'abri qui se situe derrière le bâtiment communal au 17 rue de la liberté et pour reprendre certains éléments dégradés de la serre communale. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour préciser le programme de travaux.

Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH
Le Maire

